

# SEANCE ORDINAIRE DU 3 Avril 2018

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 6 février 2018
2. Urbanisme :
  - rapport commission urbanisme du 21 mars 2018
  - salle paroissiale : changement du radiateur
  - école maternelle : devis pour un ordinateur
  - église : avenant travaux électricité
  - aménagement d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire
3. Finances :
  - approbation du Compte Administratif 2017
  - approbation du Compte de Gestion 2017
  - affectation du résultat 2017
  - Vote des taux des taxes
  - Budget Primitif 2018
  - affectation de la chasse
4. Rythmes, horaires scolaires pour la rentrée 2018/2019 et accueil périscolaire
5. Bail emphytéotique avec l'Association d'Éducation Populaire
6. Location : attribution du logement de l'école maternelle
7. Jobs d'été
8. Divers

**Secrétaire de séance : Anny RIEGEL-SUR,**

**Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL.**

**Membres excusés :**

**Maurice WEIBEL, sans procuration  
Luc SCHIMPF, sans procuration,  
Jean-François MAILLOT, avec procuration à Pierre SCHNEIDER.**

**Point supplémentaire.**

Le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants :

- École élémentaire : autorisation de signature du permis de construire
- Salle multifonctions : répartition du financement

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Approbation du compte-rendu du 6 février 2018**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N°2.**

**Objet : Urbanisme :**

**- Rapport de la commission du 21 mars 2018**

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée du rapport de la commission d'urbanisme du 21 mars 2018.

**salle paroissiale : changement du radiateur**

C'est un deuxième convecteur qui a grillé.

**La commission propose au Conseil de remplacer comme le premier par un radiateur à inertie moins énergivore pour un coût d'environ 200,00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** le remplacement du radiateur par un radiateur à inertie moins énergivore pour un coût d'environ 200,00 €.

**Adopté à l'unanimité**

**école maternelle : devis pour un ordinateur**

Les enseignantes de l'école maternelle souhaitent le renouvellement d'un ordinateur. Monsieur GRAVIER de Xlence Informatique de Sand qui a rencontré l'équipe pour voir ses besoins, nous propose un devis qui s'élève pour une unité centrale et un écran à 548,33 € HT ; sur ce montant une participation de 50 % peut-être demandée à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. **La commission propose au Conseil d'adopter ce devis et de demander une participation à hauteur de 50 %.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le devis de Xlence Informatique de Sand pour un montant de 548,33 € HT soit 658,00 € TTC et de demander une participation à hauteur de 50 % pour cet ordinateur mais aussi pour les deux tableaux interactifs tactiles de l'école élémentaire à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein déjà mis en place.

**Adopté à l'unanimité**

**- église : avenant travaux électricité**

Le Maire rappelle au Conseil que lors de la séance du 12 octobre 2016, il avait été décidé d'adopter le devis d'Electro System de Boofzheim pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise aux normes électrique de l'église Saint Martin. Il y a un surcoût de 1 019,75 € HT soit 1 223,70 € TTC dû aux travaux de mise en conformité des différentes observations obligatoires selon la norme. Après avoir vu avec le Conseil de Fabrique, il est proposé d'adopter le devis et de refacturer 85 % du montant HT au Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le devis d'Electro System d'un montant de 1 019,75 € HT soit 1 223,70 € TTC et **DECIDE** de solliciter une participation du Conseil de Fabrique d'un montant de **866,78 €**.

**Adopté à l'unanimité**

**- aménagement d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'agrandissement de l'école élémentaire de Sand par la création d'une salle supplémentaire décidée en séance du 6 février 2018 ainsi que le coût estimatif du projet et son plan de financement.

Il s'avère qu'il y a eu une erreur matérielle dans le plan de financement. La subvention mentionnée de 87 808 € n'est pas celle du Département mais de la D.E.T.R. Il est proposé d'approuver le plan de financement rectifié tel que présenté ci-dessous.

# PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

## Coût des travaux Hors Taxes (ne pas faire figurer le FCTVA)

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
<b><u>Aides Publiques</u></b>				
Union Européenne				
Subvention D.E.T.R.	87 808 €			40 %
Autres subventions de l'État : - FNADT - DSIL				
Région				
Département				
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				
<b>S/T subventions publiques</b>				
<b><u>Aides privées</u></b> (CAF...)				
<b><u>Participation du maître d'ouvrage</u></b>				60 %
- Autofinancement	131 712 €			
- Emprunt				
<b>TOTAL</b>	<b>219 520 €</b>			<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver le plan de financement corrigé tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Finances :**

approbation du Compte Administratif 2017

COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE : 2017

### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	389 798,00 €	→ Titres émis :	355 919,29 €
RAR :	0,00 €	→ RAR :	
Total dépenses	389 798,00 €	Total recettes	355 919,29 €
<i>Solde d'exécution de l'exercice 2017</i>			-33 878,71 €
Résultat d'investissement reporté de l'année 2016		ligne 001	-145 167,58 €
<i>Solde d'exécution cumulé 001</i>		2018	-179 046,29 €
Solde des Restes A Réaliser			0,00 €
<b>BESOIN (&lt;0) OU EXCEDENT (&gt;0) DE FINANCEMENT :</b>			<b>-179 046,29</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	553 689,87 €	→ Titres émis :	719 338,78 €
RAR :		→ RAR :	
Total dépenses	553 689,87 €	Total recettes	719 338,78 €
<i>Résultat de l'exercice : 2017</i>			165 648,91 €
Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2016		ligne 002	99 762,94 €
<b>Affectation 2017</b>	<b>Résultat de fonctionnement cumulé :</b>		265 411,85 €
Solde des Restes A Réaliser			0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du Maire qui s'est retiré, **adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2017 :

**Adopté à l'unanimité**

- approbation du Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, considérant la régularité des écritures, **approuve le Compte de Gestion 2017** dressé par le Trésorier.

**Adopté à l'unanimité**

- affectation du résultat 2017

Le Conseil, réuni sous la présidence de

**Monsieur Denis SCHULTZ**

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice

2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de
- un déficit de fonctionnement de

165 648,91 €	compte 12
0,00 €	

Et que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de
- un déficit d'investissement de

0,00 €	<b>A</b>
33 878,71 €	

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année  
et des restes à réaliser d'investissement  
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense

2016	-145 167,58 €	<b>B</b>
2017	0,00 €	<b>C</b>
2018	179 046,29 €	

ceci représente

un **BESOIN** de financement (BdF) d'investissement de

A + B + C = 179 046,29 €

un excédent du solde d'exécution 001 de

0,00 € reporté sur la ligne 001 en recette

**Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :**

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
165 648,91 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	99 762,94 €	265 411,85 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

**DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
265 411,85 €	couvrir le besoin de financement	179 046,29 €	1068	265 411,85 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	86 365,56 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)		119	

**Adopté à l'unanimité**

- vote des taux des taxes

Le Maire propose au Conseil, au vu des contraintes budgétaires et des baisses des dotations d'augmenter les taux des taxes de 3,34 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différentes taxes ainsi :**

	<b>Taux 2018</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	16,04 %
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	9,49 %
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	44,51 %

**Adopté à l'unanimité**

- Budget Primitif 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2018 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
VOTE	Crédits votés	724 779,28 €	638 413,72 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 résultat fonctionnement reporté		86 365,56 €
	=	=	=
	<b>Total section de fonctionnement</b>	724 779,28 €	724 779,28 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
VOTE	Crédits votés	1 671 180,00 €	1 850 226,29 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution reporté	179 046,29 €	0 €
	=	=	=
	<b>Total section d'investissement</b>	1 850 226,29 €	1 850 226,29 €
<b>TOTAL</b>			
	<b>Total du budget</b>	2 575 005,57 €	2 575 005,57 €

**Ce budget est adopté à l'unanimité**

- affectation de la chasse

Le Maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter** la totalité du produit 2018 de la chasse, soit 7 000 €, au paiement des cotisations 2018 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Rythmes, horaires scolaires pour la rentrée 2018/2019 et accueil périscolaire**

Le Maire informe que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les conseils des écoles élémentaire et maternelle ont approuvé le changement des rythmes scolaires à 4 jours et se sont réunis et entendus sur les horaires applicables à compter de la rentrée de septembre 2019.

M. BRUGGER rappelle les emplois du temps retenus :

**école maternelle :**

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h20 à 15h50

**école élémentaire :**

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

Le Maire propose au conseil d'adopter ce rythme scolaire et ces nouveaux horaires.

Anny RIEGEL-SUR transmet la demande de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de se positionner sur l'éventuelle ouverture d'un accueil périscolaire le matin avant l'ouverture de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver le nouveau rythme scolaire et les nouveaux horaires tels que présentés. Il décide également de ne pas organiser d'accueil périscolaire le matin avant l'ouverture des classes.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Bail emphytéotique avec l'Association d'Éducation Populaire**

Suite à la création de la salle multifonctions, l'aire de jeux doit être déplacée, le Maire propose de l'installer sur la parcelle appartenant à l'Association d'éducation Populaire et présente à l'assemblée la convention de mise à disposition de la cour d'entrée du Cercle Saint Martin.

**Vu** les explications du Maire,

**Vu** la convention proposée (pièce jointe),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention telle que présentée.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : Location : attribution du logement de l'école maternelle**

Monsieur le Maire signale le départ de Madame et Monsieur LUTZ Barbara et Alain, locataires d'un appartement T4 au 19 rue Sainte Odile, au 30/04/2018. Un état des avances de charges payées, ainsi qu'un état des lieux seront réalisés avant de leur restituer la caution et le solde de tout compte.

Monsieur le Maire propose également de valider la location du nouveau résident : Monsieur Franck FORSTER dès que possible, de laisser le montant du loyer mensuel à 667,25 € + 140 € de Charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- après l'état des lieux de sortie et l'état des charges au 30/04/2018 du remboursement de la caution,
- de louer le logement à Monsieur Franck FORSTER dès que possible,
- de fixer le montant du loyer mensuel à 667,25 € + 140 € de charges,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de bail.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Jobs d'été**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer des emplois saisonniers pendant la période des vacances pour seconder les ouvriers communaux.

Les jeunes qui viendront en aide aux agents communaux pour les travaux d'arrosage, de fleurissement et de menus travaux à raison de 35 heures par semaine pour les périodes suivantes :

- Juin : du 18 juin 2018 au 29 juin 2018, soit deux semaines,
- Juillet : du 2 juillet 2018 au 13 juillet 2018 et du 16 juillet 2018 au 27 juillet 2018 , soit 2 fois deux semaines,
- Août : du 30 juillet 2018 au 17 août 2018, soit trois semaines.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 8.**

**Objet : École élémentaire : autorisation de signature du permis de construire**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Permis de Construire (PC067 433 18 R 0001) pour la création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire a été déposé le 13 février 2018 et propose au Conseil de désigner Jean-Paul BRUGGER pour la signature de l'arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de désigner Jean-Paul BRUGGER pour la signature de l'arrêté du Permis de Construire (PC 067 433 18 R0001) pour la création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 9.**

**Objet : Salle multifonctions : répartition du financement**

**Vu** la délibération N°2017/5 et 2017/22 du 21/02/2017 et 28/03/2017 concernant le plan de financement,

**Vu** la délibération N°2017/43 du 04/09/2017 concernant l'adoption de l'Avant Projet Définitif,

**Vu** la délibération N°2017/44 du 04/09/2017 concernant l'attestation de libre disposition,

Le Maire propose d'adopter le nouveau montant de l'opération de la salle multifonctions ainsi que le nouveau plan de financement ci-dessous avec les nouvelles évaluations fournies par le maître d'oeuvre.

**1. Partie 1 : Salle Communale**

**DEPENSES (HT):**

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers :	133 079 €
Travaux :	1 037 357 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 170 436 €</b>

**RECETTES :**

Maître d'ouvrage	790 436 €
Réserves Parlementaires :	20 000 €
DETR	142 000 €
Département	100 000 €
Région	100 000 €
Agence Rhin meuse	18 000 €

**TOTAL : 1 170 436 €**

**2. Partie 3: Aménagements extérieurs**

**DEPENSES (HT):**

Maîtrise d'œuvre et honoraires divers :	14 918 €
Travaux :	132 967 €
<b>TOTAL :</b>	<b>147 885 €</b>

**RECETTES :**

Maître d'ouvrage	147 885 €
------------------	-----------

**TOTAL : 147 885 €**

## Dépenses prévisionnelles et plan de financement

description de dépenses		plan de financement	
nature des dépenses	montant (€ HT)	financeurs	montant (€ HT)
Gros œuvres et Terrassement	329 071 €	maitre d'ouvrage :	938 321 €
Charpente	29 170 €	Région (montant de l'aide sollicitée) :	100 000 €
Couverture étanchéité Zinguerie	142 361 €	Autre : Département	100 000 €
Isolation extérieure	25 253 €	Autre : Etat (DETR)	142 000 €
Echafaudage	10 595 €	Autre : Réserves parlementaires	20 000 €
Menuiseries extérieures Aluminium	57 600 €	Autre : Agence de l'eau Rhin Meuse (demandée)	18 000 €
Protection solaire	13 900 €	Autre : Fonds propres	
Serrurerie	18 940 €	Autre :	
Plâtrerie	40 861 €		
Menuiserie intérieures bois	79 621 €		
Carrelage faïence	19 915 €		
Revêtements de sols souples et sportifs	28 295 €		
Peinture intérieure	17 991 €		
Nettoyage de fin de chantier	2 275 €		
Équipements sportifs	2 763 €		
Electricité	65 782 €		
Chauffage - ventilation	88 800 €		
Sanitaires – assainissement	64 164 €		
Aménagements extérieurs	132 967 €		
frais de maîtrise d'œuvre :	147 997 €		
<b>coût total du projet :</b>	<b>1 318 321 €</b>	<b>coût total du projet :</b>	<b>1 318 321 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le nouveau montant de 1 318 321 € pour l'opération de la salle multifonctions ainsi que le nouveau plan de financement présentés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 10.**

**Objet : Divers**

Autres points :

- Salle multifonction : point sur l'avancement,
- CME le 07/04/2018 à 10h30,
- Commissions réunies le 10/04/2018 à 20h
- Oschterputz le 14/04/2018,
- Bourses aux jouets 15/04/2018,
- Marche printanière APP le 01/05/2018,
- Laufnacht à Sand Allemagne le 18/05/2018,
- CME le 19/05/2018 à 10h30,
- Marché aux Puces APP, le 20/05/2018,
- Prochain conseil municipal le 29/05/2018 à 20h.

Le conseil municipal est clos à 22h15.

